

Conseils de rentrée

UNE RENTRÉE SEREINE

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

CM1-CM2 : Mme Alexia ROULON

CE2/CM1 : Mme Aurélie PEROCHE

CE1/CE2 : Mme Claire BRISSON

CP-CE1 : Mme Carine LEROY

ULIS Ecole : Mme Joëlle RIFFAUD

AESH (accompagnant élèves en situation de handicap) : Mmes Nathalie VIDAL et Nicole OURSEL

QUELQUES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉCOLE

HORAIRES : lundi-mardi-jeudi-vendredi

- **9h00-12h00** (ouverture des portes des portes à 8h50 et possibilité de prise de petit-déjeuner jusqu'à 9h00)

Les élèves sont accueillis dans les classes

- **13h30-16h30** (ouverture des portes à 13h20)

Garderie : la garderie fonctionne le matin de 7h45 à 8h50 et de 16h45 à 19h00 le soir

Sous réserve d'inscription préalable sur l'application « Portail famille » (pour plus d'information joindre la Maison de l'enfance au 05 46 06 50 30)

Cantine

Tarif cantine : 2,70 le repas et 4,15 pour les enfants domiciliés dans les communes extérieures. Les repas seront facturés en fin de mois par la mairie. Vous pourrez les payer via le « portail famille », application à télécharger.

COOPERATIVE SCOLAIRE

La cotisation volontaire à la coopérative scolaire s'élève à 20 euros par enfant, 15 euros par enfant si 2 enfants scolarisés, 10 euros par enfant si trois enfants et plus scolarisés.

Paiement à l'enseignant de la classe en espèces ou par chèque à l'ordre de la coopérative scolaire.

La coopérative sert à enrichir le quotidien de la classe (achats de livres, de jeux, d'ingrédients pour la cuisine, financement des sorties).

COVID ET PROTOCOLE SANITAIRE

- Surveiller d'éventuels symptômes chez votre enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C) ; déclarer à la direction de l'école la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- **Si un cas de COVID apparaît dans la classe, une attestation est transmise aux élèves de la classe qui vous permettra d'obtenir un test gratuit en pharmacie et d'autotester votre enfant à j+2**

COMMENT PRÉPARER AU MIEUX CETTE ANNÉE SCOLAIRE :

Pour le lundi 5 septembre

- **Corriger en rouge ou remplir la fiche de renseignements, la fiche d'urgence et celle autorisant des personnes autres que les parents** (nounou, grands-parents, voisins...) à venir chercher l'enfant à l'école.

Signaler vos éventuels changements de numéros de téléphone ou d'adresse qui interviendraient dans le courant de l'année.

- **Une attestation d'assurance est à fournir à l'école au plus tôt. Elle est obligatoire.** L'assurance doit garantir les dommages que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie responsabilité civile) et qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)

POUR UNE BONNE INTÉGRATION DE VOTRE ENFANT...

Il faut impérativement :

1. **Respecter les horaires : c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants.** C'est une manière de respecter son travail et le notre. Les portes de l'école **sont ouvertes de 8h50 à 9h00 le matin et de 13h20 à 13h30** l'après-midi.

Les parents des élèves scolarisés du CP au CM2 ne sont pas autorisés à pénétrer dans les classes le matin, les informations et les demandes de rendez-vous doivent être inscrits dans le cahier de liaison voire transmis à l'enseignant se trouvant à l'entrée de l'école. Les enseignants seront présents à la sortie de la classe au portail et pourront échanger avec les parents.

2. **Être présent à la réunion de rentrée de la classe votre enfant** (si vous êtes indisponible vous pouvez demander un rendez-vous à l'enseignant dès la rentrée pour disposer de toutes les informations données lors de la réunion)

3. **En cas d'absence penser à prévenir l'école par SMS au 06 16 43 66 25** (ou par mail ce.0171114u@ac-poitiers.fr) en indiquant le motif de l'absence de votre enfant (maladie, raison familiale...). Toutes les absences injustifiées feront systématiquement l'objet d'un signalement chaque mois à l'inspection de circonscription.

4. L'enseignant **vous remettra le cahier de liaison**. Dans ce cahier figurent toutes les informations essentielles à la vie de l'école. **Vous devez les lire, les signer et y répondre le cas échéant et le rapporter tous les jours à l'école** Les informations vous seront aussi transmises par mail si besoin.

ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Si vous êtes intéressés pour être représentants des parents au conseil d'école et travailler avec la direction, n'hésitez pas à en parler à l'enseignant(e) de votre enfant.

Les élections ont lieu vendredi 7 octobre durant lesquelles l'ensemble des parents d'élèves doit voter pour désigner un représentant. Les parents d'élèves élus participent au conseil d'école, qui réunit aussi les enseignants et les représentants de la mairie. Le conseil d'école permet de recueillir les avis de tous en vue d'améliorer la vie quotidienne à l'école (travaux de réfection, problèmes de sécurité aux abords de l'école, fêtes diverses...)

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

<i>Rentrée des élèves</i>	<i>Jeudi 1^{er} septembre 2022</i>
<i>Vacances de la Toussaint</i>	<i>Du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022</i>
<i>Vacances de Noël</i>	<i>Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023</i>

<i>Vacances d'hiver</i>	<i>Du samedi 4 février 2023 au lundi 20 février 2023</i>
<i>Vacances de printemps</i>	<i>Du samedi 8 avril 2023 au lundi 24 avril 2023</i>
<i>Vacances d'été</i>	<i>Samedi 8 juillet 2023</i>

*A tous, nous vous souhaitons une très bonne année dans notre école !!!
L'équipe enseignante*

